

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01630

Numéro SIREN : 830 596 318

Nom ou dénomination : 2 ME

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2024 sous le numéro de dépôt 3461

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Représentant LégalTRIBUNAL DE COMMERCE Néant *

PROVENCE

10 JUIN 2024

SALON-DE-PROVENCE Exercice N clos le
30/06/2023

Désignation de l'entreprise SAS 2 ME

Adresse de l'entreprise 277 Chemin du Puits de l'Olivier 13680 LANCON

Numéro SIRET* 8 3 0 5 9 6 3 1 8 0 0 0 2 2

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

		ACTIF				PASSIF	
				Exercice N clos le 30/06/2023			
				Exercice N NET			
				1			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			
				3			
				1			
				2			

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 ME

Néant ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
30/06/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*							
			dont export	209		210		
	Production vendue	{	biens	215		214		
			services*	217		218	121 666	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230	5		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	121 672	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - immobilier : 23 441)				242	64 774	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 349)		243	349	244	(477)	
	Rémunérations du personnel*					250	65 805	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	(31 169)	
	Dotations aux amortissements*					254	4 325	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	7	
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	103 265	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	18 406	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280		
	Produits exceptionnels				(IV)	290		
	Charges financières				(V)	294		
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306	2 761	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	15 645	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		15 645	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		2 761		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330			
			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	18 406	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	18 406	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	18 492	452	13 213	454		456	31 705				
	Matériel de transport	460		462	6 949	464		466	6 949				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 658	472		474		476	1 658				
	Immobilisations financières	480	30 200	482		484		486	30 200				
TOTAL		490	50 350	492	20 162	494		496	70 513				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 190	542	3 877	544		546	5 067				
	Matériel de transport	550		552	115	554		556	115				
	Autres immobilisations corporelles	560	197	562	331	564		566	528				
TOTAL		570	1 387	572	4 325	574		576	5 712				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2 ME</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	---	----------------------------------

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres mmob. incorporelles	700		705			2	
Terrains	710		715			3	
Constructions	720		725			4	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			6	
Matériel de transport	750		755			7	
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée		374	24 333
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	3 903
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

ANNEXES

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

BIC

2023

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS 2 ME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 213 181 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 15 645 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	20 151	20 163		40 313
Immobilisations financières	30 200			30 200
Total	50 351	20 163		70 513
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 387	4 325		5 712
Immobilisations financières				
Total	1 387	4 325		5 712
ACTIF NET				64 801

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		20 163		20 163
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		20 163		20 163
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 147 004 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 000		4 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	86 740	86 740	
Autres	56 264	56 264	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	147 004	143 004	4 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	6 024
Total	6 024

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 51 039 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 306	4 306		
Dettes fiscales et sociales	28 961	28 961		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 772	17 772		
Produits constatés d'avance				
Total	51 039	51 039		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	17 772			

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	121 667		121 667
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	121 667		121 667

2 ME

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 277 Chemin du Puits de l'Olivier
13680 LANCON PROVENCE
830 596 318 RCS SALON DE PROVENCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 15 645.09 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 15 645.09 euros
- à affecter au compte « Autres réserves ».

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30/12/2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

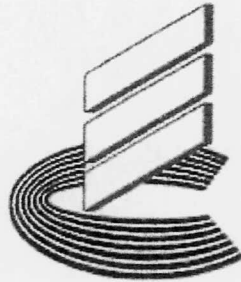
Certifié conforme

Le Président

Mohamed ES SAIDI



Eric JAUFFRET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

les 06/06/2024

2 ME

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

277 Chemin du Puits de l'Olivier
13680 LANCON-DE-PROVENCE

830 596 318 SALON-DE-PROVENCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

**BUOPARC BAT. D
18 RUE JACQUES REATTU
13009 MARSEILLE**

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 2 ME relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

▪ **Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de mon rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société 2ME détient 100% des titres de participation de la SAS TLT ESSAIDI. Ces titres sont inscrits à l'actif de 2ME pour 25k€. Les titres de participation ont été évalués au prix d'acquisition et sont dépréciés selon les modalités décrites dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe.

Mes travaux ont consisté à justifier l'absence de dépréciation des titres notamment en calculant des capitaux propres corrigés de la plus-value latente sur la valeur du fonds de commerce.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société 2 ME à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

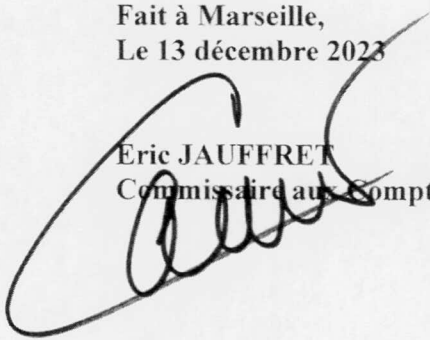
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille,
Le 13 décembre 2023

Eric JAUFFRET
Commissaire aux Comptes




BILAN SYNTHETIQUE

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	40 313,23	5 712,09	34 601,14	18 763,56
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	26 200,00		26 200,00	26 200,00
Autres immobilisations financières	4 000,00		4 000,00	4 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	70 513,23	5 712,09	64 801,14	48 963,56
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	86 740,00		86 740,00	86 740,00
Fournisseurs débiteurs				2 400,00
Personnel	6 024,03		6 024,03	191,08
Etat, Impôts sur les bénéfices	6 387,00		6 387,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	5 107,80		5 107,80	2 113,73
Autres créances	38 744,99		38 744,99	30 944,99
Divers				
Disponibilités	5 375,62		5 375,62	16 330,04
Charges constatées d'avance				8 686,50
TOTAL ACTIF CIRCULANT	148 379,44		148 379,44	147 406,34
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	218 892,67	5 712,09	213 180,58	196 369,90


BILAN SYNTHETIQUE

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00
Réserve légale	100,00	100,00
Autres réserves	145 396,16	102 913,10
Résultat de l'exercice	15 645,09	42 483,06
TOTAL CAPITAUX PROPRES	162 141,25	146 496,16
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	17 772,25	2 193,69
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 305,73	5 121,50
Personnel	4 936,07	1 912,00
Organismes sociaux	3 542,05	3 241,55
Etat, Impôts sur les bénéfiques		4 231,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	19 405,33	15 594,00
Autres dettes fiscales et sociales	1 077,90	235,80
Dettes fiscales et sociales	28 961,35	25 214,35
Autres dettes		17 344,20
TOTAL DETTES	51 039,33	49 873,74
TOTAL PASSIF	213 180,58	196 369,90

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	121 666,67	144 183,28
Autres produits	5,38	52 234,01
Total	121 672,05	196 417,29
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	64 774,46	46 786,08
Total	64 774,46	46 786,08
MARGE SUR M/SES & MAT	56 897,59	149 631,21
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	-477,51	2 049,11
Salaires et Traitements	65 805,85	73 006,20
Charges sociales	-31 169,38	23 247,89
Amortissements et provisions	4 325,09	1 387,00
Autres charges	7,45	8,95
Total	38 491,50	99 699,15
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 406,09	49 932,06
Résultat financier		
Opérations en commun		1 904,00
RESULTAT COURANT	18 406,09	51 836,06
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	2 761,00	9 353,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 645,09	42 483,06

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS 2 ME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 213 181 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 15 645 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	20 151	20 163		40 313
Immobilisations financières	30 200			30 200
Total	50 351	20 163		70 513
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 387	4 325		5 712
Immobilisations financières				
Total	1 387	4 325		5 712
ACTIF NET				64 801

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		20 163		20 163
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		20 163		20 163
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU TLT ESSAIDI 13680 LANCON PROVENCE	24 500	337 564	100,00	97 878
SAS SUD AGRI JARDIN 13700 MARIGNANE	1 500	3 228	100,00	-440
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI SAINT ROCH LE ROVE 13700 MARIGNANE	1 000	7 859	20,00	18 000

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	26 000	26 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	200	200	30 945		7 859
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 147 004 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 000		4 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	86 740	86 740	
Autres	56 264	56 264	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	147 004	143 004	4 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	6 024
Total	6 024

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 51 039 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 306	4 306		
Dettes fiscales et sociales	28 961	28 961		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 772	17 772		
Produits constatés d'avance				
Total	51 039	51 039		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	17 772			

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	121 667		121 667
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	121 667		121 667